

Pleudihen

Village



01/03/2024 n°2236

ÉLAGAGE DES ARBRES ET ENTRETIEN DES TERRAINS

Les multiples événements climatiques de cet hiver ont entraîné des chutes de branches voire d'arbres, notamment sur la chaussée. Dès lors, il convient de rappeler l'importance de l'entretien des terrains, qu'ils soient bâtis ou non, et d'un élagage régulier des arbres pour limiter l'impact des coups de vent.

Régulièrement, la mairie est contrainte d'envoyer des courriers à des propriétaires de terrains pour leur rappeler leurs obligations dans ce domaine.

Quelle distance pour les arbres avec le domaine public ou le voisinage ?

L'article 671 du code civil fixe les distances à respecter en matière de plantation par rapport au terrain voisin ou au domaine public :

- Pour les plantations de plus de 2 mètres, la distance doit être d'au moins 2 mètres avec la limite séparative.
- Pour les plantations de moins de 2 mètres, la distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

La distance se calcule du milieu du tronc jusqu'à la limite de propriété. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs de plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (EDF, téléphone/fibre, éclairage public).

Si vos plantations empiètent sur le domaine public, l'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Ainsi, il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R.116-2-5° du code de la voirie routière).

Au dessus d'un chemin rural, les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux (article R.161-24 du code de la voirie routière).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.



Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, l'élagage est indispensable pour empêcher que les arbres ne touchent les câbles (cf. Pleudihen Village 2182 du 17/02/23).

L'entretien des terrains

Alors que le printemps va bientôt arriver, il est aussi nécessaire de rappeler les obligations des propriétaires de terrains en matière d'entretien des terrains leur appartenant (débroussaillage, tonte, ...).

L'article 32 du Règlement sanitaire départemental (arrêté préfectoral du 15 février 1980 modifié) dispose que « les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des terrains, des bâtiments et de leurs abords ». Il ajoute que « les travaux d'entretien doivent être exécutés périodiquement ».

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous
02.96.88.20.55

Lundi	14h-18h
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 14h-17h30
Jeudi	14h-17h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	9h-12h30

EXPOSITION
PHOTOGRAPHIES de portraits
floraux par René BRILLANT
JUSQU'AU 30 MARS



MARCHÉ

tous les MARDIS
de 9h à 13h place de la mairie
Retour des Jardins de Stéphane
plants salades, aromatiques, fleurs de saison

Fermeture de la boulangerie
pour congés jusqu'au 07/03 inclus

Le bureau de Poste sera
exceptionnellement fermé le
samedi 9 mars 2024

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 18
Urgences : 15
Cabinet Médecins : 02.96.83.20.25
Samedis matin sur RDV
Pharmacie : 3237
Sage-femme ☎09.84.45.25.37
Cabinet infirmier ☎02.96.88.28.57
Assistante sociale : RDV au
02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires »
☎ 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance
☎02.96.83.38.64
Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22
Conciliateur de Justice :
RDV en mairie chaque 1^{er} mardi du
mois (prendre rdv auprès de la
mairie)

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : **mardi 12/03**
Dans le bourg : **tous les mardis**



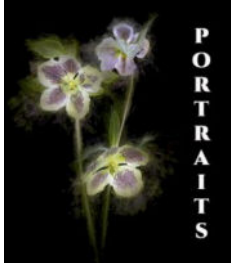
Plouhenn Agenda de l'hiver

Ven 01/03 : AG Comité de Jumelage
Du 4/03 au 30/03 : Exposition photographique par René BRILLANT
Samedi 09/03 : Société de chasse – repas chevreuil à emporter
Dimanche 10/03 : LOTO organisé par le Comité Fêtes et Culture

Jedi 14/03 : réunion d'information : piégeage des frelons asiatiques
Samedi 16/03 : Dîner-théâtre au profit du Téléthon (Les Amis du Patrimoine)
Lundi 18/03 : réunion d'information : Tri des biodéchets

CENTRE CULTUREL/BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque accueillait, **Mercredi 21 février**, une trentaine d'enfants pour une séance "contes" sur le thème du carnaval. **Prochain rendez-vous : mercredi 17 avril.**



P
O
R
T
R
A
I
T
S

EXPOSITION - PHOTOGRAPHIES de portraits floraux par René BRILLANT, du 4 au 30 mars 2024.

« Un simple regard sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur.

J'ai toujours eu une passion pour les fleurs. Quand je pars dans la nature, je ne peux m'empêcher de faire une cueillette.

Rapportées à la maison, dans mon studio avec boîte à lumière ou fond noir, j'essaie de figer leur meilleur profil.

Bonne découverte de cette série de portraits floraux. » René Brillant

Exposition visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque – Entrée libre.



LES AMIS DU PATRIMOINE : RANDONNÉES

Vendredi 8/03 - Fort Saint-Père (9 km, départ 9h, facile). M. CHOUIN - 02.96.83.33.43, chouin.pierre@yahoo.fr

SOCIÉTÉ DE CHASSE : REPAS CHEVREUIL À EMPORTER SAMEDI 9 MARS – SALLE DES FÊTES

Terrine / Civet / Légumes, Prix 12€



Retrait de 10h à 11h30. Sur réservation auprès des chasseurs ou de Gilbert Colombel au 06.14.36.36.37, André Denoual au 06.74.10.18.49, L'Herménier Jean-Pierre au 06.42.70.99.87



LOTO - COMITE DES FÊTES ET CULTURE

DIMANCHE 10/03 – 14H - SALLE DES FÊTES

Animation : DOM ANIMATION. 1 bon d'achats de 500 €, 1 bon d'achats de 300€, 1 bon d'achats de 200 €, 4x100€, 8x60€, 8x50€, 8x40€...

Série viande, série apéritif, série alimentaire. Tarif unique : 2€ la carte. Petite restauration sur place. Réservation au 06.83.17.17.95 ou 09.53.35.01.05 (DOM Animation).



SOLEIL ET SOURIRES : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARDI 12 MARS, 14H30, SALLE DU VERGER

Venez nombreux visités et sympathisants. Un goûter clôturera la séance.



FRELONS ASIATIQUES : RÉUNION D'INFORMATION SUR LE PROTOCOLE DE PIÉGEAGE JEUDI 14/03 à 19h - Salle des Fêtes

(Inscriptions obligatoires auprès de la mairie)

75 ANS DE LA F.A.M.M.A.C DIMANCHE 17 MARS, BOBITAL

L'Amicale des anciens marins de l'arrondissement de Dinan va fêter ses 75 ans le dimanche 17 mars 2024 à Bobital.

De nombreuses personnalités ont été invitées. Au programme :

10h30 - Messe en l'honneur des marins disparus

11h30 - Cérémonie au Monument aux Morts (Allocutions, dépôt de gerbes, remise de décoration)

12h30 - Vin d'honneur – salle du Louvre

13h15 – Banquet ouvert à tous, à la salle polyvalente de Bobital. L'orchestre « Les canotiers » assurera la partie animation de cet après-midi.

Renseignements et inscriptions **avant le 10 mars 2024**

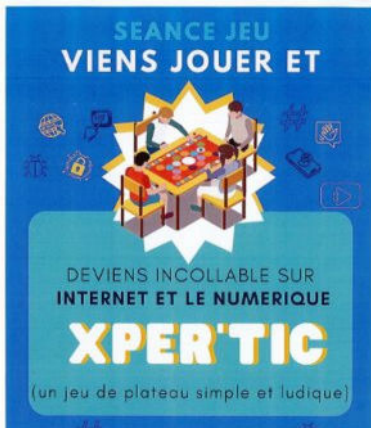
BRIAND Marie 02.96.83.23.25 / GUILLOU Louis 02.96.83.34.37



STADE PLEUHENNAIS FOOTBALL SOIRÉE TARTIFLETTE, VENDREDI 22 MARS

Le Stade Plouhennais organise une soirée **Tartiflette** à la Salle des Fêtes. Menu : apéritif, entrée, tartiflette, salade, dessert, café. Tarifs adulte 15 €, enfant 8 € (boissons non comprises) Réservations jusqu'au mercredi 20 mars auprès des dirigeants et encadrants. Ouverts à tous. Possibilité d'acheter des parts à emporter au prix de 10 € la part. Téléphone : 06 61 77 38 28.

Pas de match pour le week-end prochain.



XPER'TIC

Jeu de plateau simple et ludique

Viens Jouer et deviens incollable sur Internet et le numérique

LUNDI 11 MARS à partir de 16h30 à la bibliothèque

Adultes et enfants à partir de 12 ans

Infos auprès de Nohémy, conseillère numérique : 07.88.54.26.14

LES AMIS DU PATRIMOINE



SAMEDI 16 MARS, 19H30

SALLE DES FÊTES

Les Amis du patrimoine et Les Feux de la Rance vous proposent une soirée dîner-théâtre au profit du Téléthon.

30€, sur réservation au 06.49.67.45.45 ou 06.04.50.00.51.

APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVE

17 MARS, À PARTIR DE 14H, SALLE DES FÊTES

Danse bretonne avec le groupe Les Alouettes, chorale Ranceline, entracte, Pièce de théâtre « La Grande famille ».

Entrée libre

LE TRI DES BIODÉCHETS : RÉUNION D'INFORMATION LUNDI 18 MARS DE 18 H À 19H – SALLE DU VERGER

Inscription obligatoire auprès de la mairie